

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021

*L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de juillet, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 2 juillet 2021

**Présents** : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

**Absents et excusés** : BÉGUÉ Elodie, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, HENRY Christian, MOUYSSSET Sandrine.

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

## INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal. Monsieur le Maire n'étant plus Conseiller Départemental suite aux dernières élections du mois de juin, il demande à ce que son indemnité de Maire soit revue et fixé au taux maximal prévu par la loi. Le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité du maire à 40,30 % de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 du CGCT à compter du 9 juillet 2021.

## PROCÉDURES CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un règlement du cimetière et un règlement du colombarium ont été adoptés en février. Il indique qu'il a fait appel à une société spécialisée dans la gestion des cimetières pour faire un état de lieux de la réglementation et de la gestion de celui-ci. Suite à cet audit, il s'avère que la commune ne dispose pas des outils nécessaires à la bonne gestion de celui-ci. Il expose que la commune a besoin d'une part d'une assistance en matière juridique comprenant une étude des concessionnaires et une étude des inhumés, et d'autre part, d'une assistance pour procéder à la reprise des sépultures à l'état d'abandon et/ou de reprise des tombes sans concessions, à défaut de régularisation de la situation avec les familles. L'objectif final étant de donner au cimetière un aspect fonctionnel et conforme à la réglementation. Les procédures à mettre en place s'élèvent à 6 620,10 € et à 5 579,00 € HT. Le Conseil Municipal valide le lancement de ces procédures et valide les devis établis par le groupe Elabor.

## SÉCURISATION VILLAGES

Monsieur le Maire indique que les services d'Aveyron Ingénierie ont proposé des aménagements afin de sécuriser l'école et les entrées du village de Boussac où les véhicules circulent vite. Un ralentisseur serait placé après l'intersection de la rue de la Curade et de la rue du Centre, juste avant l'école.

D'autres aménagements de voirie, type rétrécissement de chaussée seraient placés route du Mazet, de part et d'autre de la rue, et rue du Centre, avant le lotissement des Pradels. L'estimation de ces aménagements destinés à renforcer la sécurité des usagers de la route et des piétons s'élèvent à 29 500 €.

## URBANISME

La commission urbanisme s'est réunie le 23 juin. La commission fait le constat qu'il n'y a plus de terrains constructibles sur Boussac, à l'exception de 2 hectares à La Baraque de Cussan.

La Communauté de Communes a débuté une étude de projet de territoire et suite à cela engagera la réflexion sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), aussi la commune s'interroge sur l'acquisition des terrains de Baraque de Cussan. La Commune va solliciter les services d'Aveyron Ingénierie pour une étude de lotissement sur ce secteur.

Monsieur le Maire fait part également au conseil de la rencontre qu'il a eu avec Aveyron Habitat pour la construction d'habitat social sur le lot n°5 du lotissement l'Eminade ; au vu des conditions, le Conseil Municipal décide de revoir le prix des terrains de ce lotissement, et fixe à 22 € le <sup>2</sup> le prix du terrain de ce lotissement. Le prix de vente des lots est ainsi modifié :

Numéro du lot	Contenance	Ancien Prix	Nouveau Prix
1	788 m <sup>2</sup>	29 700 €	17 336 €
3	813 m <sup>2</sup>	31 500 €	17 886 €
4	942 m <sup>2</sup>	36 000 €	20 724 €
5	1 077 m <sup>2</sup>	33 300 €	23 694 €

## TRAVAUX STATIONS ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une opération de curage de la station d'épuration de Courbenac doit être réalisée au cours de l'été 2021. Cette opération nécessite la réalisation d'analyses des boues, les travaux de curage des boues du filtre planté de roseau, et le stockage et l'exportation vers une filière de compostage. Dans le contexte lié à l'épidémie du COVID-19, les boues doivent faire l'objet d'un traitement d'hygiénisation avec un protocole de suivi renforcé. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été prévu au budget assainissement 2021. Il indique avoir reçu deux offres pour la réalisation de ces travaux. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par Alliance Environnement d'un montant de 5 325,00 € HT.

## SIVOS DU PAYS SEGALI

La dernière réunion du SIVOS a eu lieu le 10 juin. M SOLIER Richard indique qu'un nouveau portail a été mis en ligne pour les inscriptions des enfants. Une journée de formation au 1<sup>er</sup> secours va être proposé à l'ensemble du personnel travaillant dans les écoles. La prochaine réunion des délégués du SIVOS aura lieu le 22 juillet 2021.

Le dernier conseil d'école a eu lieu le 28 juin. À la rentrée 2021, 59 élèves sont inscrits (25 en cycle 1, 18 en cycle 2 et 17 en cycle 3).

## PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

Voierie : le montant de la participation de la commune à la communauté va être revu. Actuellement la commune verse 28 000 € de participation fixe et verse le complément des travaux en fond de concours. Ce montant va passer à 48 000 €, ce qui correspond à la somme que la commune attribue chaque année à l'entretien de la voirie.

Les bureaux de la communauté de communes déménagent en septembre 2021 à côté de la mairie de Baraqueville.

<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
---------------------------

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN A BOUSSAC : DECISION DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption à Boussac, un sis Impasse des Pradels et un autre sis Route de Gramond et qu'il a renoncé à son droit de préemption pour ces deux biens.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 17 septembre 2021.

---